

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément CE 1907/2006 (REACH)

Date de la dernière vérification : 2017-05-29  
Date de révision : 2017-05-29  
Date de publication : 2004-01-26

Numéro de version : 4.0

Dernières modifications dans rubriques : 2 - 3

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Fiche : 21618  
Fournisseur : POLYCHROMAL B.V.  
Postbus 8043  
1802 KA Alkmaar  
Pays-Bas  
TEL:+31 72 5670799  
FAX:+31 72 5624095

Désignation : SEALZOUT

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Description générale : INHIBITOR  
Application : Divers  
Utilisations déconseillées : Données non disponibles.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur fiche de données de sécurité : Philips Electronics Nederland B.V., Philips Environment & Safety, High Tech Campus 37, 5656 AE Eindhoven, Tel. +31 (0)40 27 41 645  
Département responsable : dangerous.goods@philips.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +31 (0)497-598315

## \* RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

(CE) n° 1272/2008

Non classé selon la classification SGH.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

(CE) n° 1272/2008

Étiquette : non applicable

Remarques étiquetage : aucun(e)

### 2.3. Autres dangers

Si applicable: voir rubrique 6.1 et rubrique 7.1.

## \* RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Composant	No. CAS No. CE	No. Index No. d'enregistrement	Pourcentage(%)	Étiquette
-----------	-------------------	-----------------------------------	----------------	-----------

ACÉTATES

EAU

7732-18-5

Composant	No. CAS	No. Index	Pourcentage(%)	Étiquette
	No. CE	No. d'enregistrement		
	231-791-2			

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cette rubrique, voir rubrique 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

- Peau** : Retirer aussi rapidement que possible les restes de matière de la peau (par exemple rincer abondamment à l'eau.  
**Ingestion** : Si la victime est consciente, lui faire rincer la bouche avec de l'eau. NE PAS la faire boire. En cas de troubles de caractère général, prévenir le médecin.  
**Inhalation** : Conduire la victime aussi rapidement que possible à l'air frais et la laisser se reprendre. Eventuellement prévenir le médecin.  
**Yeux** : Rincer abondamment et longuement à l'eau. En cas de troubles de la vue, prévenir le médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- |                     |             |   |  |
|---------------------|-------------|---|--|
| Peau                | local       | : | La substance provoque des fourmillements : rougeur.                              |
|                     | généralités | : | Probablement absence d'absorption significative.                                 |
| Ingestion           | local       | : | La substance provoque des fourmillements : mal de gorge.                         |
|                     | généralités | : | Probablement absence d'absorption significative.                                 |
| Inhalation          | local       | : | La substance provoque des fourmillements en cas de pulvérisation : mal de gorge. |
|                     | généralités | : | Probablement absence d'absorption significative.                                 |
| Yeux                | local       | : | La substance provoque des fourmillements : rougeur.                              |
| Remarques symptômes |             | : | Aucun(e).  |

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pour des conseils sur la suite du traitement prendre contact si nécessaire avec un centre (national) anti-poison.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Extincteurs adaptés

déterminé par les environs

#### Extincteurs inadaptés

non traçable

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Produits de décomposition dangereux formés en cas de feu** : monoxyde de carbone

### 5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter des vêtements de protection et utiliser l'appareil de protection respiratoire autonome.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Précautions

Utiliser équipement de protection. Voir la rubrique 8.

#### Procédure en cas d'urgence

N'est pas à prévoir.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Conformément aux prescriptions légales locales et nationales, les restes de produit ou les emballages vides non nettoyés doivent être incinérés dans des installations d'incinération appropriées ou déversés dans des décharges agréées, si autorisé.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Procédure en cas fuite

Absorbez le liquide avec des matériaux absorbants appropriés. (p.ex. du Powersorb, du sable sec, du kieselguhr, de la vermiculite, etc.), puis, à l'aide d'une pelle, mettez le mélange dans des sacs en plastique et transportez-le vers le lieu de collecte des déchets dangereux.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 8 pour l'équipement de protection personnelle approprié.

Voir la rubrique 13 pour des renseignements supplémentaires sur le traitement des déchets.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Observer les précautions sur l'étiquette.

Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones de travail. Enlever les vêtements contaminés et de l'équipement de protection. Se laver les mains après avoir quitté la zone de travail.

**Aspiration locale** : Ne s'applique pas en conditions normales.

**Code de stockage (en faveur de PGS 15)** : aucun(e)

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Conditions de stockage** : Voir aussi éventuels conseils de prudence dans la rubrique 2.2.  
Stocker le produit à l'abri du gel.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Données non disponibles.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

**Limite(s) d'exposition :**

**s'applique à: Pays-Bas**

N'a déterminé aucune valeur TWA.

ACÉTATES

N'a déterminé aucune valeur TWA.

EAU

C=Ceiling; S=Skin

**Remarques limite(s) d'exposition :**

aucun(e)

**DNEL (Derived No Effect Level)**

Données non disponibles.

**PNEC (Predicted No Effect Concentration)**

Données non disponibles.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

**Équipement de protection individuelle avisé :**

Mains : gants en caoutchouc butyle

Temps de pénétration : Pour information: consultez le fournisseur des gants.

Yeux : lunettes de sécurité

Respiration : aucun (en cas de ventilation suffisante)

Peau : vêtements de protection (tels que: tablier, une combinaison, des bottes)

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État d'agrégation	: liquide
Couleur	: incolore
Odeur	: caractéristique
Seuil olfactif (20°C; 1013 mbar)	: non recherchable
pH	: ≥5.8 - ≤6.5
Point/gamme de fusion	: 0 °C
Point/gamme d'ébullition	: 100 °C (1013 mbar)
Point/gamme d'éclair	: non applicable
Vapeur rapidité/gamme	: non recherchable
Inflammabilité (solide, gaz)	: données non disponibles
Limites d'explosion	: non applicable
Pression de vapeur	: 2.3 kPa (20 °C)
Densité relative	: 1.020 (eau=1) (20 °C)
Solubilité dans l'eau	: complètement
Log Po/w	: non recherchable
Température d'autocombustion	: non applicable
Température d'analyse	: non recherchable
Viscosité	: non recherchable
Explosions possibles de substances solides dans l'air	: non applicable
Propriétés comburantes	: non

## 9.2. Autres informations

Solubilité dans gras : non recherché  
Charge électrostatique : non

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Voir rubrique 10.2 - 10.6.

### 10.2. Stabilité chimique

La substance ou le mélange est stable dans des conditions normales. Voir aussi rubrique 10.4.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réaction à l'eau : non  
D'autres conditions dangereuses : Données non disponibles.

### 10.4. Conditions à éviter

Données non disponibles.

### 10.5. Matières incompatibles

Réactions dangereuses avec : bases, agents oxydants, composés d'ammonium

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits d'analyse dangereux en cas chauffage : aucun(e)

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë par voie orale**  
Il n'y a pas de données disponibles.

**Toxicité aiguë par voie cutanée**  
Il n'y a pas de données disponibles.

**Toxicité aiguë par inhalation**  
Il n'y a pas de données disponibles.

**Test d'Ames**  
non recherché

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**  
La substance ou le mélange n'est pas classé pour la corrosion cutanée/irritation cutanée.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**  
La substance ou le mélange n'est pas classé pour les lésions oculaires graves/irritation oculaire.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**  
La substance ou le mélange n'est pas classé pour la sensibilisation respiratoire ou cutanée.

**Mutagénicité sur les cellules germinales**  
La substance ou le mélange n'est pas classé pour la mutagénicité sur les cellules germinales.

**Cancérogénicité**  
La substance ou le mélange n'est pas classé pour la cancérogénicité.

**Informations complémentaires relatives à la cancérogénicité (NTP, IARC, OSHA)**  
NTP: non IARC: non OSHA: non EAU

**Toxicité pour la reproduction**  
La substance ou le mélange n'est pas classé pour la toxicité pour la reproduction.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**  
La substance ou le mélange n'est pas classé pour la toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**  
La substance ou le mélange n'est pas classé pour la toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée.

**Danger par aspiration**  
La substance ou le mélange n'est pas classé pour la danger par aspiration.

**Symptômes**

Peau	local	:	La substance provoque des fourmillements : rougeur.
	généralités	:	Probablement absence d'absorption significative.
Ingestion	local	:	La substance provoque des fourmillements : mal de gorge.

	généralités	:	Probablement absence d'absorption significative.
Inhalation	local	:	La substance provoque des fourmillements en cas de pulvérisation : mal de gorge.
	généralités	:	Probablement absence d'absorption significative.
Yeux	local	:	La substance provoque des fourmillements : rougeur.
Remarques symptômes		:	Aucun(e).

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

**Ecotoxicité**  
non recherchable

### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Besoins en oxygène biologique** : non recherchable  
**Besoins en oxygène chimique** : non recherchable  
**Biologique/chimique besoins en oxygène quotient** : non recherchable  
**Décomposabilité** : non recherchable

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Facteur de bioconcentration (BCF)** : non recherchable  
**Log Po/w** : non recherchable

### 12.4. Mobilité dans le sol

**Constante d'Henry** : non recherchable

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Données non disponibles.

### 12.6. Autres effets néfastes

**Remarques écotoxicité** : aucune

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Conformément aux prescriptions légales locales et nationales, les restes de produit ou les emballages vides non nettoyés doivent être incinérés dans des installations d'incinération appropriées ou déversés dans des décharges agréées, si autorisé.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1. Numéro ONU

Non soumis au Règlement pour le Transport des Substances Dangereuses

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non soumis au Règlement pour le Transport des Substances Dangereuses

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non soumis au Règlement pour le Transport des Substances Dangereuses

### 14.4. Groupe d'emballage

Non soumis au Règlement pour le Transport des Substances Dangereuses

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Polluant marin : non

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non soumis au Règlement pour le Transport des Substances Dangereuses

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Données non disponibles.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Données non disponibles.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

- Données non disponibles.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

**Remarques Fiche** : aucun(e)

### Résumé des phrases H pertinentes pour tous les composants dans rubrique 3

non applicable

### Conseils relatifs à la formation

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

### La signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

REACH	Registration, Evaluation and Authorisation of CHemicals
GHS	Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
CAS	Chemical Abstracts Service
TGG = TWA	Time Weighted Average
LEL	Lower Explosive Limit
UEL	Upper Explosive Limit
NTP	National Toxicology Program
KHC	Known Human Carcinogen
RAHC	Reasonably Anticipated Human Carcinogen
IARC	International Agency for Research on Cancer
OSHA	Occupational Safety & Health Administration
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
UN	United Nations
IMDG	International Maritime Dangerous Goods
IMO	International Maritime Organization
IATA	International Air Transport Association
ICAO	International Civil Aviation Organization
EmS	Emergency Schedule

\* Modifications par rapport à la version précédente.

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont considérées comme exactes à la date de publication. Philips Electronics Nederland B.V. ne donne aucune garantie quant à sa teneur, ni à son adéquation à une fin ou un usage particuliers.